

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SELECTIPIERRE 2

SCPI au capital de 62 289 600 €
Siège social : 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 Courbevoie.
314 490 467 R.C.S. Nanterre.

Avis de convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2015 statuant sur les comptes de la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

La société FIDUCIAL Gérance, en sa qualité de Société de Gestion de la société SELECTIPIERRE 2, a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le :

Mercredi 17 juin 2015 à 16 heures 30
Immeuble Le Lotus - 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2014 et des opérations traduites ou résumées dans ces rapports ;
2. Quitus à la Société de Gestion ;
3. Quitus au Conseil de Surveillance ;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
5. Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la Société au 31/12/2014 ;
6. Approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier ;
7. Remplacement de l'Expert Immobilier démissionnaire ;
8. Autorisation à donner à la Société de Gestion de procéder à des acquisitions payables à terme et de contracter des emprunts au nom de la SCPI ;
9. Autorisation à donner à la Société de Gestion de procéder à des échanges, des aliénations ou des constitutions de droits réels portant sur un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier ;
10. Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance ;
11. Désignation d'un membre au Conseil de Surveillance ;
12. Pouvoirs.

Texte des résolutions.

Décisions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire :

Première résolution. — L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution. — L'Assemblée Générale donne à la Société de Gestion FIDUCIAL Gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Troisième résolution. — L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif de sa mission au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Quatrième résolution. — L'Assemblée Générale approuve la dotation aux provisions pour grosses réparations pour un montant de 1 038 413,67 €. L'Assemblée Générale, constatant que :

Le bénéfice de l'exercice s'élève à	7 522 289,23 €
Auquel s'ajoute le compte de report à nouveau de	3 733 517,07 €
Formant ainsi un bénéfice distribuable de	11 255 806,30 €

1°/ décide de répartir une somme de 7 166 418,48 € entre tous les associés, au prorata de leurs droits dans le capital et de la date d'entrée en jouissance des parts. L'Assemblée Générale prend acte que les quatre acomptes trimestriels versés aux associés et à valoir sur la distribution décidée ce jour, en représentent l'exact montant. Aucun versement complémentaire ne sera nécessaire à ce titre.

2°/ constate qu'après affectation de la somme de 355 870,75 € sur le compte de report à nouveau, celui-ci présente un solde créditeur de 4 089 387,82 €.

Cinquième résolution. — Conformément aux dispositions de l'article L.214-109 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la Société qui s'élèvent au 31 décembre 2014 à :

Valeur comptable :	105 029 490,79 €, soit 337,23 € par part
Valeur de réalisation :	161 973 996,69 €, soit 520,07 € par part
Valeur de reconstitution :	180 318 435,57 €, soit 578,97 € par part

Sixième résolution. — Après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier et le rapport du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont visées.

Septième résolution. — L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société EXPERTISES GALTIER de son mandat en cours, décide de désigner, en remplacement, la société BNP PARIBAS REAL ESTATE – 167 quai de la Bataille de Stalingrad – 92867 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX aux fins d'expertiser en tant que de besoin le patrimoine de la SCPI et ce, pour une durée de cinq exercices, conformément à l'article 422-235 alinéa 1er du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Huitième résolution. — L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à procéder à des acquisitions payables à terme et à la souscription d'emprunts (avec constitution des garanties appropriées et, notamment, de toutes sûretés réelles y compris sous forme hypothécaire) et ce, aux charges et conditions qu'elle jugera convenables et dans la limite de 25 % maximum de la capitalisation arrêtée au 31 décembre de l'année écoulée, exprimée sur la dernière valeur de réalisation arrêtée par la Société de Gestion au 31 décembre de l'année écoulée
La présente autorisation est valable pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Neuvième résolution. — L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à effectuer des échanges, des aliénations ou des constitutions de droits réels portant sur un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier et ce, aux conditions qu'elle jugera convenables.
La présente autorisation est valable pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Dixième résolution. — L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance, pour l'exercice 2015, à 14 000 €. Les membres du Conseil pourront en outre prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement sur présentation d'un justificatif.

Onzième résolution. — L'Assemblée Générale approuve l'élection d'un membre au Conseil de Surveillance et ce, pour une durée de trois années, conformément aux dispositions du nouvel article 422-200 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017, parmi la liste des candidats ci-dessous.

L'Assemblée Générale décide que seront élus les associés candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix.

Associés sortant se représentant (par ordre alphabétique)

La société AVIVA VIE – SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES VIE ET DE CAPITALISATION EN ABREGÉ AVIVA VIE - Société Anonyme

732 020 805 RCS NANTERRE - APE 6511Z

Siège social : 70 Avenue de l'Europe – 92270 BOIS COLOMBES

Représentée par Benoît POZZO di BORGO

Détenant 69 030 parts

Associé faisant acte de candidature (par ordre alphabétique)

AAAZ - société civile immobilière

490 714 458 RCS VERSAILLES - APE 6820B

Siège social : 2, Allée de Marivel – 78000 VERSAILLES

Représentée par Madame Joëlle BLANC

Détenant 15 parts

APPSCPI - Association

Représentée par Madame Jacqueline SOLSONA, par délégation du représentant légal

Siège social : 66 Avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS

Détenant 10 parts

— Monsieur Olivier BLICQ – né le 12 novembre 1957 - Demeurant à LILLE (59)

Détenant 90 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Activité professionnelle au sein de l'Inspection du Travail depuis 1981

— Monsieur Bernard FURNON – Né le 04 mai 1960 - Demeurant à AVIGNON (84)

Détenant 146 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Depuis 2014 : Organisateur de séjours touristiques en Provence pour Russophones et expert indépendant

Entre 2012 et 2013 : Chargé de mission auprès du préfet de la zone Antilles pour les questions économiques et la coopération avec les états voisins de la Caraïbe

Jusqu'en 2011 : Chargé d'un projet national de système d'informations logistiques

GLERM INVESTISSEMENT

508 492 428 RCS SAINT ETIENNE - APE 6820B

Siège social : La Goutte – 42560 MARGERIE-CHANTAGRET

Représentée par Monsieur Gilles MOULIN

Détenant 32 parts

— Monsieur Jean PANTER – Né le 10 décembre 1945 - Demeurant à LORRY MARCIGNY (57)

Détenant 129 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Diplômé d'études supérieures économiques – Cadre bancaire retraité

— Monsieur Jean-Philippe RICHON – Né le 16 juillet 1956 - Demeurant à LAXOU (54)

Détenant 70 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Docteur en chirurgie dentaire

— Monsieur Patrick WASSE – Né le 29 septembre 1963 - Demeurant à MIGENNES (89)

Détenant 1 227 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Adjoint au Directeur des opérations dans une société de services

Douzième résolution. — L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qu'il appartiendra.

1502331